

# TELLIN



#205

## L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - AOÛT 2023



© Charlier Olivier

# HELPELEC

⚡ CONSEILS ⚡ DÉPANNAGES ⚡ INSTALLATIONS ⚡

Suivez-nous!



 DIEUDONNÉ STEVE  
 0472 38 48 29  
 HELPELEC@OUTLOOK.COM  
 WWW.ELECTRICIEN-ROCHFORT.BE



Infirmière de proximité  
Commune de Tellin

**LECLERE Catherine**  
Infirmière indépendante

Rue de la Libération 55  
6927 Tellin

cathphil.wil@hotmail.fr

**0472 20 04 01**

23 ans  
d'expérience



Tél: 084 36 87 44  
Gsm: 0471 82 68 11  
24h/24 - 7J/7

Mail:  
cflwh@outlook.be

[www.centre-funeraire-wauthy.be](http://www.centre-funeraire-wauthy.be)

Avis nécrologiques et espace  
condoléances GRATUITS:

[www.enaos.be](http://www.enaos.be)

Entreprise familiale: 3ème génération d'indépendants  
Siège social: Centre funéraire Laurent Wauthy & Heerwegh Srl

**Funérarium:**

Rue Sous-le-Château, 1C

**Bureau:**

Square Crépin, 6

5580 Rochefort

## GRUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE

CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**



Marche 084 47 89 29 - Rochefort 084 21 11 36

Votre **fournisseur de chaleur**  
dans la région depuis **40 ans**

**Mazout**

**Pellets**

**Gaz bouteilles**

**Huiles & Graisses**

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | [info@groupeilmv.be](mailto:info@groupeilmv.be) | [www.groupeilmv.be](http://www.groupeilmv.be)

# SOMMAIRE

## ADMINISTRATION

- 3..... Le mot du Bourgmestre
- 3..... "Echos de nos clochers" n°206
- 4..... Discours du 21 juillet
- 5..... Des nouvelles du conseil communal
- 6..... Fermeture exceptionnelle
- 6..... Be alert
- 6..... Du 15 septembre au 15 octobre, 3, 2, 1 ... triez bien ! C'est reparti pour le marathon du tri

## CPAS

- 7..... Des nouvelles du service social du cpas
- 7..... Service mobilité
- 7..... Des news des activités du Pâchy...

## ENVIRONNEMENT

- 8..... Ce que vous jetez dans vos toilettes ou votre evier finit dans la rivière !
- 9..... Brûler ses déchets ménagers
- 9..... Les lingettes se retrouvent dans les rivières et ne se dégradent pas !
- 10..... Ne déposez pas vos tontes de pelouse au bord de l'eau

## POLICE

- 10..... Les trottoirs ne sont pas des parkings !

## JEUNESSE

- 11..... Atelier Rock
- 11..... 9<sup>e</sup> festival du film sur la ruralité
- 12..... Espace Jeunes Tellin

## TOURISME

- 12..... Festival « Les Mots Liens »

## AGENDA

- 13..... Générations futures
- 13..... La fonderie, un jeu d'enfants ?
- 13..... Conférence fonderie
- 13..... Fête à Grupont
- 13..... Escape Game

## DIVERS

- 14..... Recrutement d'accueillantes d'enfants
- 14..... Les 20 ans de Tellin tiers-monde
- 15..... Vos onduleurs décrochent?
- 16..... Confrérie de la Djaye
- 16..... Entretien des trottoirs, des accotements et autres

## ENQUÊTE

- 18..... Avis d'enquête publique - permis unique

## LE MOT DU BOURGMESTRE

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous à travers ce bulletin communal.

Alors que j'écris cet éditorial, le mois de juillet arrive à son terme. Force est de constater que la pluie a pris le dessus sur le beau temps... Je vous souhaite un mois d'août plus ensoleillé.



Bien que le climat ne soit guère favorable, j'espère néanmoins que vous avez pu vous octroyer d'agréables moments avec les êtres qui vous sont chers.

De nombreuses manifestations sont organisées sur notre entité tout au long de l'année. En juillet et août, c'est le temps des kermesses et celui de notre fête nationale. Le 21 juillet a été célébré le Te Deum et nous avons pu admirer un splendide feu d'artifice.

Je profite de cette occasion pour une nouvelle fois féliciter les organisateurs et les bénévoles qui nous ont préparé ce magnifique spectacle et la fête qui l'accompagnait.

Nous sommes maintenant à la veille d'une nouvelle rentrée scolaire. Je souhaite à nos petits élèves de vivre une année riche en apprentissage et en épanouissement au sein de nos différents établissements scolaires.

Soyez attentifs et bienveillants envers les autres (jeunes - aînés - vos familles - vos proches ...) et prenez soin de vous.

Bonne lecture

Y. DEGEYE., Bourgmestre

## « ECHOS DE NOS CLOCHERS » N° 206

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du 16 au 19 octobre 2023.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante :

[mariane.remacle@tellin.be](mailto:mariane.remacle@tellin.be)  
pour le **lundi 18 septembre 2023**



## DISCOURS DU 21 JUILLET 2023

Mesdames Messieurs les membres du conseil communal et du CPAS,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations patriotiques,

Mesdames Messieurs en vos titres et qualités,

Chers citoyens, chers amis,

Je tiens tout d'abord, au nom de notre Commune, à vous remercier pour votre présence.

En ce jour de fête nationale, notre magnifique hymne « La Brabançonne », résonne dans tout notre Royaume.

Génératrice d'émotions patriotique, elle est ancrée dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Mais qu'est-ce qu'une patrie ?

C'est une communauté sociale et politique à laquelle on appartient ou à laquelle on a le sentiment d'appartenir. La vie au sein d'une telle structure, articulée autour de lois et protégée par des institutions militaires et policières, doit nous apporter un sentiment de sécurité.

Dans nos vies quotidiennes, nous considérons fort heureusement cette situation comme normale.

Nous ne prenons conscience de la fragilité de cette sécurité que lorsque celle-ci est mise en péril.

Cette situation se présente actuellement aux portes de la communauté européenne.

La démocratie, la liberté, la justice, ne sont pas des valeurs anodines.

Il faut des années pour les construire et un investissement quotidien pour en assurer la pérennité. Nos institutions politiques s'y attellent chaque jour et je leur adresse, au nom de notre commune, toute ma gratitude.

Je suis heureux de constater qu'année après année, la célébration de notre fête nationale reste un événement rassembleur.

Ce terme me tient énormément à cœur dans la mesure où il ne comporte aucune notion de repli identitaire.

Nous célébrons, avec le faste et la fierté qui s'imposent en de telles circonstances, la prestation de serment de Léopold 1<sup>er</sup> de Saxe-Cobourg-Gotha le 21 juillet 1831, qui a officiellement donné naissance à l'état de droit qu'est notre nation.

Je constate avec énormément de plaisir que les jeunes générations de nos contrées restent sensibles aux événements historiques qui ont conduit à la genèse de la Belgique.

J'en veux pour preuve la prise en main des manifestations festives liées à notre fête nationale sur notre entité par un nouveau comité Promo-Tellin résolument jeune.

Je salue leur détermination et leur envie de promouvoir notre belle entité Tellinoise.

Ils sont animés par un esprit fédérateur des habitants de nos quatre villages et méritent, partout où ils se présentent, d'être respectés et accueillis comme il se doit.

Mesdames et Messieurs,

Nous allons maintenant, accompagnés par notre belle jeunesse tellinoise, déposer une gerbe de fleurs devant le monument érigé à la mémoire de ceux qui se sont battus pour préserver les libertés dont nous jouissons encore aujourd'hui.

Je leur adresse, au nom de la population tellinoise, des remerciements empreints d'un très profond respect et au nom de notre communauté, je crie haut et fort :

Vive le Roi, vive la Belgique, et vive la commune de Tellin !!

Je vous remercie pour votre attention.

# DES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous retrouverez ci-dessous les décisions approuvées par le Conseil Communal en date des 23 mai, 19 juin et 28 juin 2023.

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 MAI 2023

- L'approbation du compte communal pour l'exercice 2022 ;
- L'approbation relative à la campagne de stérilisation des chats errants ;
- L'approbation de l'adhésion à la centrale d'achat à l'intercommunale IDELUX Environnement ;
- L'approbation concernant la collecte sélective en « porte-à-porte » de déchets ménagers et assimilés triés à la source en fraction organique et fraction résiduelle ;
- L'approbation de la fixation des conditions de recrutement pour l'engagement et la constitution d'une réserve de recrutement d'un(e) ouvrier(e) contractuel(le) APE échelle E2 ou un(e) employé(e) contractuel(le) APE D1, composition de la commission de sélection et profil de fonction ;
- L'approbation du don à Monsieur Olivier BAUDRI du four se trouvant dans la Cour de l'Office du Tourisme ;
- L'approbation du renouvellement de la grande moitié du Conseil de Fabrique de Bure et tableau des Marguilliers ;
- L'approbation de l'affiliation à la MCFA pour le nouveau Contrat programme 2025-2029 ;

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 JUIN 2023

- L'approbation de l'avis communal relatif à l'enquête publique SDT ;
- L'approbation des conditions et du mode de passation relatif au projet « Cœur de Village 2022-2023 – Place de l'Eglise à Resteigne » ;
- L'approbation des corrections concernant le cadre et les effectifs statutaires ;
- L'approbation des corrections concernant le cadre et les effectifs contractuels ;
- L'approbation de la fixation des conditions de recrutement pour l'engagement et la constitution d'une réserve de recrutement d'un(e) ouvrier(e) contractuel(le) APE échelle E2 et d'un(e) employé(e) contractuel(le) APE D1, composition de la commission de sélection et profil de fonction ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 juin de l'intercommunale SOFILUX ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 juin des intercommunales Idelux Eau, Idelux Développement, Idelux Environnement, Idelux Projets Publics, Idelux Finances, ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 juin de l'intercommunale VIVALIA ;

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JUIN 2023

- L'approbation des conditions et du mode de passation relatif au dossier de l'extension de l'Administration Communale de Tellin ;
- L'approbation des conditions et du mode de passation relatif au dossier du remplacement du chauffage de l'Administration Communale de Tellin ;
- L'approbation du rapport de rémunération 2022 ;
- L'approbation de la correction fin juin 2023 du cadre et effectifs contractuels ;
- L'approbation de la - Fixation des conditions de recrutement pour l'engagement d'un agent B1 contractuel CDI à temps plein responsable du service comptabilité/finances/recette, le profil de fonction et la composition de la commission de sélection ;
- L'approbation de l'accord de principe pour le placement de caméras temporaires par la zone de police Semois et Lesse pour le week-end du 21 juillet 2023 ;

*La Directrice Générale,  
A.LAMOTTE.*

# Fermeture exceptionnelle

pris la Capucine) seront exceptionnellement fermés le vendredi 25 août 2023 toute la journée.

L'ensemble des services communaux administratifs, technique, C.P.A.S en ce com-

Le Service Population Etat-Civil sera inaccessible le mardi 03 octobre 2023. Une permanence sera assurée par le service accueil de 08 hrs 30 à 12 hrs.

Merci pour votre compréhension.

*La Directrice Générale,  
A.LAMOTTE*

## BE-ALERT

BE-Alert est le système d'alerte utilisé par les autorités. En cas d'urgence, un bourgmestre, un gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peuvent y avoir recours pour vous alerter (Exemples : inondations, pollution de l'eau, accidents sur autoroute avec produits dangereux). Un message de BE-Alert reprend des informations sur la situation d'urgence et les mesures à prendre pour garantir votre sécurité.



**La Commune de Tellin a souscrit à l'outil be-alert et participera à un test national, le jeudi 05 octobre de 10 heures à 12 heures.**

Pour vous inscrire sur ce site d'alerte, rendez-vous sur le site [www.be-alert.be](http://www.be-alert.be). Vos données seront utilisées uniquement pour vous alerter en situation d'urgence. L'inscription ainsi que les messages reçus sont gratuits.

## DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE, 3, 2, 1 ... TRIEZ BIEN ! C'EST REPARTI POUR LE MARATHON DU TRI



L'an dernier, le 1<sup>er</sup> Marathon du tri a mis en évidence que 73 % des déchets étaient correctement triés. C'est bien, mais nous devons encore faire mieux. Car trier les déchets et les jeter dans la bonne poubelle est non seulement obligatoire, mais aussi essentiel pour préserver notre environnement. C'est en effet grâce au tri que vous réalisez que vos déchets peuvent, en tant que matière première secondaire, servir à la fabrication de nouveaux objets. Ce recyclage est fondamental, car il permet d'économiser nos ressources naturelles, l'eau et l'énergie.

### CONCRÈTEMENT, QUE VA-T-IL SE PASSER DURANT LE MARATHON DU TRI ?

Avant le passage du camion, vos déchets seront contrôlés par les équipes d'IDELUX afin de vérifier le respect des règles de tri. Suite à ces contrôles, vous pourriez recevoir :

- **une carte verte** dans votre boîte aux lettres : cela signifie que vos déchets sont parfaitement triés. Merci !
- **un autocollant rouge** sur votre sac poubelle/duobac et un feuillet explicatif dans votre boîte aux lettres : cela signifie que les contrôleurs ont constaté des erreurs de tri. Dans ce cas, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez rectifier le tri et les ressortir correctement triés lors de la prochaine collecte.

L'objectif de ces contrôles est avant tout de vous informer au mieux. N'hésitez pas à aller à la rencontre des équipes d'IDELUX Environnement sur le terrain.

**Plus d'infos ?** <https://www.idelux.be/fr>



## DES NOUVELLES DU SERVICE SOCIAL DU CPAS

Le CPAS de Tellin a le plaisir d'accueillir une nouvelle assistante sociale à mi-temps : Mme Simon Laurie. Elle sera présente au CPAS les mercredis-jeudis et un vendredi sur 2.

**Mr POOS Stéphane, assistant social en charge de l'énergie recevra vos demandes pour les allocations de chauffage les jeudis matin (9-11h).**

Mme Dufoing Catherine assure les permanences sociales les lundis et vendredis matin.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le CPAS au 084 36 66 85 de 8 h à 17h.

## SERVICE MOBILITÉ



Nous vous proposons quelques dates pour vous rendre aux marchés de la région. Le prix sera tarifé à 3 euros pour l'aller et 3 euros pour le retour. Chacun paye son repas et ses boissons.

**Marché hebdomadaire de Ciney** le lundi 11 septembre de 9h à 14h30 (dîner sur place)

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire auprès du CPAS de Tellin au numéro de téléphone suivant : **084.36.66.85 (DORY Isabelle)**. Les déplacements peuvent être annulés en cas d'inscriptions insuffisantes ou d'intempéries.

## DES NEWS DES ACTIVITÉS DU PÂCHY... ATELIERS « HISTOIRES DIGITALES »



Ce 13 juin, après notre repas du Pâchy, le travail des personnes ayant participé aux ateliers « Histoires Digitales » a été mis à l'honneur. Ces ateliers étaient encadrés par Peggy Lallemand des « Equipes Populaires » (association d'éducation permanente).

Pas à pas, durant 14 ateliers, les participantes sont passées d'un travail d'écrivain, avec la mise en mots de récits de vie, de ressentis, d'émotions, à un travail de metteur en scène, avec la mise en forme de ces récits, grâce aux outils numériques.

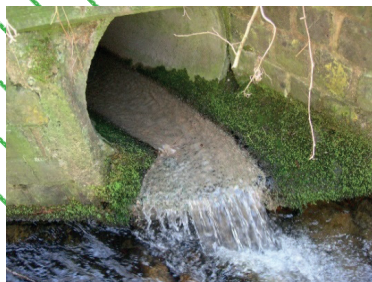
Un tout grand merci à elles pour leur présentation et leur partage, mêlant émotion, plaisir, créativité et savoir-faire technologique !



Nous espérons pouvoir vous proposer d'autres ateliers à la rentrée !

*L'équipe du Pâchy*

## CE QUE VOUS JETEZ DANS VOS TOILETTES OU VOTRE EVIER FINIT DANS LA RIVIÈRE !



A l'échelle des bassins versants de la Lesse et de ses affluents, près de 80 % de la population se trouve en zone d'assainissement collectif (raccordement de votre maison à un égout pour acheminement vers un collecteur et une station d'épuration existante ou à venir). Le reste étant en zone d'assainissement autonome (l'épuration y est à charge du citoyen via un système d'épuration individuel, sous forme d'une « mini-station d'épuration », d'un lagunage...).

Dans nos zones rurales, beaucoup de stations d'épuration en zone d'assainissement collectif restent à construire et de nombreux rejets d'eaux usées arrivent directement dans les rivières et



peuvent avoir de grandes conséquences sur la vie aquatique (a fortiori en période de sécheresse !).

Là où une station d'épuration existe, elle est de toute façon incapable d'épurer les produits dangereux tels que détergents corrosifs, engrais, eau de Javel, désinfectants, médicaments, pesticides, peintures... Ces produits nuisent aux bactéries qui assurent l'épuration et, de ce fait, compromettent le bon fonctionnement de la station (ou du système d'épuration individuel).

**Qui appeler en cas de pollution ?**  
**« SOS Environnement Nature » : 1718**

**LES PRODUIT DANGEREUX NE DOIVENT EN AUCUN CAS ETRE REJETÉS DANS L'AVALOIR, DANS L'ÉVIER OU LES TOILETTES**

Veillez donc à utiliser des produits respectueux de l'environnement facilement repérables grâce aux labels :

Écolabel Européen, Nature & Progrès, EcoCert, Ecogarantie,...





## BRÛLER SES DÉCHETS MÉNAGERS

Brûler ses déchets ménagers au fond du jardin est tout à fait interdit et puni par la loi.

Pourtant, au cours de l'inventaire des cours d'eau du sous-bassin de la Lesse, nous avons malheureusement constaté que cette pratique était encore en vigueur...

### RAPPEL :

- ✓ Les déchets brûlés libèrent des dioxines, des métaux lourds et d'autres molécules dangereuses qui peuvent provoquer des cancers, des troubles de la reproduction, des infections respiratoires, une baisse du système immunitaire...
- ✓ L'incinération dégage des fumées malodorantes, irritantes et toxiques. Les cendres se déposent sur le sol et les végétaux. Elles **contaminent ainsi la chaîne alimentaire**, notamment via les produits du potager et du poulailler.
- ✓ 1kg de déchets incinérés au jardin produit autant de dioxines que 10 tonnes de déchets brûlés dans un incinérateur qui répond aux normes...

Source : folder Inter-Environnement Wallonie  
« Pour notre santé, cessons le feu »



## LES LINGETTES SE RETROUVENT DANS LES RIVIERES ET NE SE DEGRADENT PAS !

Les lingettes humides, notamment pour bébés, contiennent pour la plupart des matériaux synthétiques, issus de l'industrie chimique, et elles finissent souvent dans les toilettes... De là elles partent vers le réseau d'égouts où elles provoquent régulièrement des bouchons car elles ne se dégradent pas. Elles risquent de compromettre le bon fonctionnement de la station d'épuration, et aboutissent de toute manière en petites particules dans la rivière.

La plupart des gens ne connaissent pas la charge élevée de plastique dans les produits qu'ils utilisent et la liste complète des matériaux employés ne se retrouve pas toujours sur les emballages.

**Il est préférable de ne pas utiliser ce type de lingettes, et, si elles sont vraiment indispensables, les jeter à la poubelle MAIS ne jamais les jeter dans les toilettes et choisir celles qui sont 100% biodégradables.**

Nous vous invitons à consulter cette vidéo en ligne pour constater les dégâts causés par les lingettes : <http://www.youtube.com/watch?v=NOYgB-BygInI>



Contrat de rivière  
Lesse

Rue de Préhyr 12F à  
5580 Rochefort

084 222 665

[www.crlesse.be](http://www.crlesse.be)

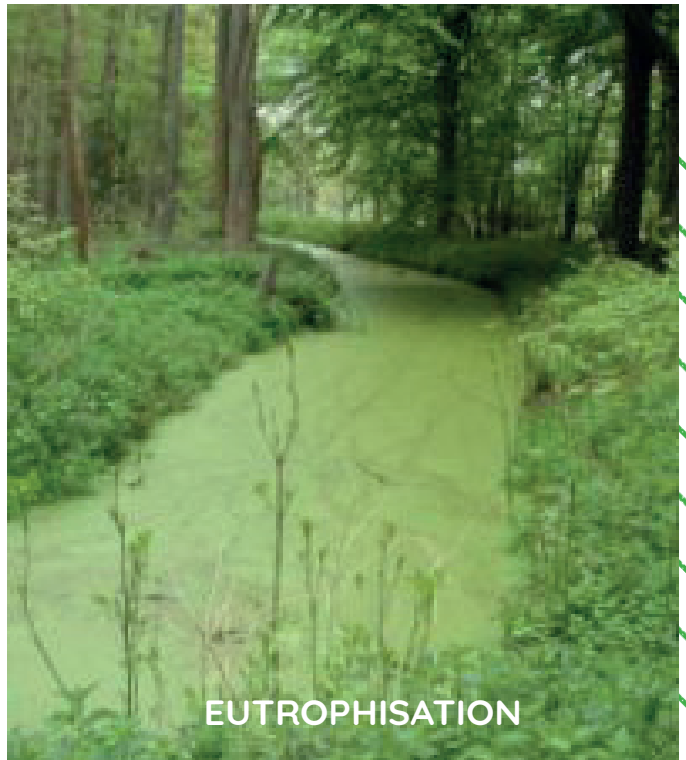
[info@crlesse.be](mailto:info@crlesse.be)



# NE DEPOSEZ PAS VOS TONTES DE PELOUSE AU BORD DE L'EAU, NI VOS AUTRES DECHETS, MÊME S'ILS SONT BIODEGRADABLES !

## POURQUOI POSENT-ILS PROBLÈME ?

1. Ils **polluent la rivière**, ils contribuent à la **pollution organique** et accentuent le phénomène d'eutrophisation (prolifération de la végétation provoquant un appauvrissement du milieu en oxygène)
1. Ils **provoquent une baisse de biodiversité** (colmatage du lit du cours d'eau, prolifération d'orties, liserons, plantes invasives)
1. Ils peuvent **menacer la stabilité des berges**
1. Ils peuvent **entraver le bon écoulement des eaux**
1. Ils peuvent **attirer des animaux indésirables**



## LES TROTTOIRS NE SONT PAS DES PARKINGS !



Beaucoup d'entre vous ont déjà été confrontés à ce genre d'incivilité, un véhicule stationné sur le trottoir.

Il vous oblige à descendre du trottoir, marcher sur la voie publique où circulent les véhicules, vous mettant ainsi en danger. Avez-vous pensé aux personnes âgées, aux personnes en fauteuil roulant ou aux personnes avec une poussette pour enfant ? La descente et la montée de bordure peuvent être fastidieuses et même entraîner des chutes.

Un deuxième aspect est également la dégradation des trottoirs qui ne sont pas conçus pour les véhicules.

Stop aux excuses du manque de place, du manque de temps ou de la pluie ! Respectez tous les usagers de la voie publique. Lorsque la sécurité routière est de mise, il fait bon vivre.

Nous veillons au bien-être et à la sécurité de tous. Nous vous rappelons que ce type d'infraction est passible d'une SAC dont le montant peut varier de 50 à 300 euros.



Police

## ATELIER ROCK

Dès la première séance, les participants prennent place derrière le micro, la batterie, le clavier, la basse ou la guitare, afin d'apprendre à jouer de manière non académique des classiques du rock des sixties à nos jours. Après quelques mois d'apprentissage, les rockers en herbe présentent leur premier concert dans des conditions semi-professionnelles, afin de confronter leur rock'n'roll attitude à un vrai public.

**Public :** enfants (à partir de 7 ans), ados et adultes

**Lieu :** Tellin – rue Grande 23

**Quand :** les mardis à partir de 17h

**Animation :** Dominique Delait

**Prix :** -18 ans : 100 €/an et +18 ans : 120 €/an

**Reprise en octobre 2023**

**Contact:** Isabelle DORY – 084 36 66 85



## 9<sup>E</sup> FESTIVAL DU FILM SUR LA RURALITÉ



Le Festival du film sur la ruralité **A Travers Champs** revient pour sa 9<sup>e</sup> édition du 02 au 30 mars 2024.

**Tous les deux ans, depuis 2008, le festival propose une sélection de films et de documentaires autour de la ruralité d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et de demain, pour faire découvrir, à travers le cinéma, les questions qui se posent aux consommateurs, aux agriculteurs, aux producteurs, aux citoyens.**

**Comment consomme-t-on ? Comment produit-on ? Nos modes de vie respectent-ils l'Homme, la nature et l'environnement ? Quel accès à la culture, aux transports ou aux soins dans les zones rurales ? Comment créer du lien ? Quel avenir pour les jeunes ?**

**Toujours festif et convivial, A Travers Champs est un festival de cinéma ouvert à tous où, le temps d'un film, d'une rencontre, chacun est invité à s'interroger sur la ruralité et ses multiples facettes.**

**Cette année, A Travers Champs invite les jeunes à produire une création audio-visuelle sur le thème : « C'est quoi pour toi, être jeune dans ton village/ici/chez toi/à la campagne ? »**

Espace-Jeunes Tellin aimerait répondre à cette invitation !

Si tu as entre 12 et 18 ans et que tu es intéressé(e), contacte-nous au 084 36 66 85 ou au 0470 60 93 01 (Espace-Jeunes Tellin – Anne-Catherine Lejaxhe).

Avec l'aide d'un animateur audio-visuel et un animateur d'Espace-Jeunes Tellin, nous pourrions faire une co-création audio-visuelle et présenter tes questions, tes idées, ta vision de l'environnement rural dans lequel tu vis, ...

Les productions seront projetées dans les lieux qui les ont créées.



# FESTIVAL « LES MOTS LIENS »

## 4 VILLAGES, 6 RENDEZ-VOUS

En juillet dernier a débuté le festival itinérant « Les Mots Liens », centré sur le conte et les arts de la parole. De juillet à décembre, un spectacle différent vous est proposé chaque mois (un mercredi soir), dans un des quatre villages de la commune. Le lieu exact est communiqué quelques jours à l'avance. Pour une bonne organisation, il est indispensable de s'inscrire auprès de l'Office du tourisme, au plus tard 3 jours avant la soirée (tourisme@tellin.be).

### AU PROGRAMME

- **23/08 (Bure) : Les contes de Demcis (Francis Demierbe).**

Demcis est un personnage étrange, mais attachant. Doté de curieux pouvoirs, il se faufile d'une époque à l'autre... Si vous écoutez ses histoires, vous pourrez peut-être, vous aussi, voyager à travers le temps!

- **13/09 (Grupont) : Paroles en miettes (Compagnie Les Veilleuses de mots)**

L'une lance des miettes... de poésie de Jacques Prévert. L'autre souffle des airs d'accordéon diatonique. Ensemble elles vous emmènent à la rencontre d'oiseaux. Deux veilleuses de mots portent voix, coeurs et tripes... aux oreilles sensibles !

- **18/10 (Tellin) : Faucheuse (Sylvie Alexandre) (à partir de 14 ans)**

Quand les dieux ont fait le monde, les humains étaient immortels... Jusqu'au jour maudit où une femme, une mère, a rendu justice elle-même. Les dieux implacables l'ont jugée. Elle est devenue la Mort, punition divine. Mais parfois elle s'interroge... Est-elle si monstrueuse ?

- **22/11 (Resteigne) : Petits contes entre amis à la lueur des bougies (Dominique Brynaert)**

Les contes sont comme des petites flammes qui réchauffent le cœur, nous éclairent et rendent parfois l'esprit aux égarés. Dans une ambiance tamisée, à la lueur des bougies, Dominique Brynaert nous ouvre la cave secrète de ses contes préférés.

- **20/12 : veillée de clôture.**

Scène ouverte en mode « auberge espagnole », à l'ancienne fonderie de cloches de Tellin.



**Espace jeunes  
Tellin**

**OUVERT TOUS LES 4ème MERCREDI  
DE 13H30 a 17h30**

**local ancien musée de la cloche  
rue Grande, 23 à Tellin**

### EN PRATIQUE

- Entrée : 5€ (gratuit en dessous de 12 ans).
- Infos sur le site web [www.tellin.be](http://www.tellin.be) et la page Facebook [officetourismedetellin](https://www.facebook.com/officetourismedetellin)
- Un partenariat du Comité de Développement Touristique et Culturel avec la Compagnie des Cœurs Vagabonds, la Maison de la Culture Famenne-Ardenne et la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert.



## Généralités

9 & 10 septembre 2023

35<sup>e</sup> édition des  
Journées européennes  
du Patrimoine en Wallonie



### La fonderie, un jeu d'enfants ?

## ANCIENNE FONDERIE DE CLOCHES DE TELLIN

Pour les plus jeunes  
Jeu adresse et son  
Quiz  
Escape game

Samedi 09/09 : de 10h à 17h  
Dimanche 10/09 : de 9h à 16h

Visites guidées  
toutes les heures

Coulée de cloches à l'ancienne  
Samedi à pd 18h : coulée  
Dimanche à pd 9h : démoulage

Conférence de Michel Siebrand, archéologue à l'AWaP  
Découverte archéologique d'un atelier de fondeurs  
de cloches au beffroi de Gembloux  
Samedi 17h - Dimanche 14h

Jeux pour enfants - Petite restauration  
Entrée gratuite sans réservation  
Val des Cloches 129A - 6927 Tellin  
Infos :  
tellin.fonderie@gmail.com - 0467/122712



## Invitation cordiale

Dans le cadre des Journées du Patrimoine 2023

## CONFÉRENCE

Découverte archéologique d'un atelier de  
fondeurs de cloches au beffroi de Gembloux

Organisée par  
l'ASBL Tellin-Fonderie

Animée par  
Michel Siebrand  
Archéologue à l'AWaP



Le samedi 9 septembre à 17 heures  
Le dimanche 10 septembre à 14 heures

À l'ancienne fonderie de cloches  
Val des Cloches 129A à Tellin



Entrée gratuite - Réservation souhaitée  
par mail : tellin.fonderie@gmail.com



## FÊTE À GRUPONT

Samedi 9 septembre

Vide grenier - Jeux & animations - Concerts - Bar et petite restauration  
Bienvenue !

Une cloche folle s'est égarée... Pourrez-vous retrouver  
sa trace dans les recoins de l'ancienne fonderie?  
Claustrophobes et achluophobes s'abstenir!

## ESCAPE GAME

De 10 à 14 ans  
De 1 à 4 personnes  
Durée: 20 minutes  
Animation gratuite

Samedi 9 et dimanche 10 septembre  
Ancienne fonderie de cloches  
Val des Cloches 129A - Tellin

Nombre de places limité. Réservation: tellin.fonderie@gmail.com  
ou par sms au 0497575058. Whatsapp possible.

## RECRUTEMENT D'ACCUEILLANTES D'ENFANTS.

Le **BILBOQUET**, service d'accueillant(e)s d'enfants, recrute accueillant(e)s salarié(e)s à domicile.

Les candidat(e)s doivent disposer du titre requis (puéricultrice, agent d'éducation, auxiliaire de l'enfance, accueillante d'enfants, directrice de maison d'enfant).

### AVANTAGES

- ✓ Contrat à durée indéterminée
- ✓ Salaire garanti
- ✓ Engagement rapide
- ✓ Possibilité de postuler à temps plein ou à 4/5ème
- ✓ Gestion administrative et suivi des dossiers par le service social
- ✓ Matériel de puériculture fourni par le service

## LES 20 ANS DE TELLIN TIERS-MONDE

Cette association sans but lucratif de notre entité, depuis vingt ans, vient en aide au village de Bare au Burkina Faso.

Tellin Tiers-Monde travaille en collaboration avec un groupe de locaux qui déterminent les projets à développer. Ceux-ci sont nombreux et s'enchaînent. Le premier fut la construction d'un grenier à grains de 1.000 sacs permettant de stocker les récoltes.

Dans le dispensaire local, les infirmiers opéraient à la lumière de leurs GSM. Nous avons obtenu que le bâtiment soit électrifié à l'aide de panneaux photovoltaïques.

De nombreux projets de formation ont été soutenus comme la fabrication de teinture, de savon et la gestion alimentaire des nourrissons. Un marre d'eau a été approfondie et a permis d'arroser des cultures maraichères.

La canalisation de l'alimentation en eau a été prolongée, avec 13 bornes-fontaines et 14 blocs de 14 toilettes. Un théâtre-forum a permis une sensibilisation à l'hygiène.



**Vous souhaitez rejoindre notre équipe d'accueillantes à domicile ?**

Contactez - nous !

Rue de Commerce 7 - 6890 LIBIN.

☎ 061 65 01 82 - e-mail : [m.davreux@libin.be](mailto:m.davreux@libin.be)

Pour assurer la pérennisation de ces projets, T.T-M paie un coordinateur qui rassemble les personnes intéressées afin de résoudre les problèmes qui se posent.

L'association a par ailleurs soutenu la formation d'un pépiniériste qui cultive et plante 10.000 arbres.

Début août, un représentant de nos partenaires de Bare vient en Belgique et participe à la célébration de ce 20<sup>e</sup> anniversaire.

Si vous voulez soutenir ces projets, vous pouvez verser un don au compte BE84 4358 0341 0159 de Via Don Bosco avec la mention 6445 BARE Burkina Faso DEDUCTION FISCALE SVP, ce qui vous permettra d'en déduire 45 % de vos impôts. Vous pouvez aussi faire un ordre permanent.

Tellin Tiers-Monde, Thier Hubiet 6, Grupont.

*DESSAUCY Jacques.*

# Vos onduleurs décrochent ?



Avec l'arrivée des panneaux photovoltaïques, le réseau électrique s'adapte. En effet, les consommateurs peuvent injecter de l'énergie sur le réseau grâce à leurs panneaux solaires. Une rue où il n'y avait pas de problème de réseau peut évoluer rapidement si plusieurs unités de production sont mises en service simultanément. Et lorsque le soleil brille et que toutes les installations produisent en même temps, la tension sur le réseau augmente progressivement et peut atteindre, par endroit, le maximum toléré par la norme qui assure la sécurité des biens et des personnes. Les onduleurs détectent alors automatiquement cette hausse et se mettent en sécurité.

## Une évolution pour les réseaux électriques

Les réseaux de distribution d'électricité ont pour la plupart été construits il y a des décennies, à une époque où on ne parlait pas de transition énergétique et de production renouvelable.

Avec l'arrivée des véhicules électriques, le déploiement des pompes à chaleur, des climatisations, et des installations de panneaux photovoltaïques, l'équilibre des réseaux est soumis à rude épreuve.

## Une hausse des installations de panneaux ces dernières années

Ces dernières années, les clients d'ORES ont largement investi dans les installations de panneaux photovoltaïques. Ces derniers mois, on constate qu'il y a une forte augmentation des installations de panneaux suite à la guerre en Ukraine qui a fait augmenter les prix, et l'annonce de la fin de la compensation pour les installations mises en service après le 31 décembre 2023.

## Une consommation qui change

Concrètement, là où un circuit électrique avait un ou deux habitants avec des panneaux photovoltaïques sur une dizaine de clients raccordés, ce même circuit voit maintenant parfois plus de la moitié des toits couverts de panneaux qui produisent sans pour autant consommer simultanément. Et c'est alors que parfois la tension du réseau augmente et que les onduleurs se mettent en sécurité pour éviter les dangers d'une surtension.

Pour éviter un maximum ce phénomène, il est conseillé d'adapter certaines habitudes afin d'autoconsommer. Le client peut alors s'organiser pour programmer la mise en route de ses appareils électriques énergivores lors de la période où il injecte le plus.

## ORES met en œuvre des solutions

Pour pouvoir agir, ORES a besoin de savoir où se situent les problèmes de tension. Il est donc primordial pour la personne impactée de manière récurrente par une mise en sécurité de son onduleur de le faire savoir à ORES. À ce moment-là, son dossier sera associé à un ensemble de cas détectés en fonction de la même localité, cabine ou, mieux encore, circuit. Pour cela, une seule solution, **le formulaire en ligne disponible sur ores.be**.

Ensuite, ORES pourra procéder à une analyse et donc évaluer la qualité de la tension. La pause d'un compteur communicant sera effectuée afin de surveiller la qualité de la tension et déterminer les actions à entreprendre. Si le problème est identifié sur l'installation du client, il sera contacté et devra vérifier son installation ou régler son onduleur avec un électricien. Si le problème provient du réseau, des actions seront mises en œuvre en fonction des possibilités et des actions éventuellement déjà prises sur le réseau.

Ces actions, qui peuvent prendre de quelques mois à plusieurs années, sont les suivantes :

- **Le réglage des tensions de sortie de cabine en adaptant les plots des transformateurs ;**
- **Le rééquilibrage des phases** pour les installations en 3x230V ou en 3x400V qui permettra d'équilibrer le courant qui transite par les phases du compteur ;
- **Le renforcement des réseaux** en remplaçant le câble électrique du réseau par un câble plus gros pour diminuer les chutes de tension ;
- **Le changement des sectionnements des réseaux basse tension** en coupant le réseau différemment pour distribuer l'énergie de façon plus efficace entre les clients du même circuit ;
- **Le passage des réseaux 230V en 400V ;**
- **La modernisation des cabines**, etc.

Complémentairement, des réflexions seraient en cours au niveau du Gouvernement wallon pour mettre en place un mécanisme d'indemnisation pour les citoyens pour lesquels une solution ne peut pas être mise en œuvre suffisamment rapidement.

## VOUS ÊTES CONFRONTÉS À LA MISE EN SÉCURITÉ DES ONDULEURS ?

### Que pouvez-vous faire ?

Faites le savoir à ORES via le formulaire en ligne :



Plusieurs actions peuvent être entreprises pour essayer de solutionner ce problème :

- ▶ **Autoconsommez un maximum.**  
Consommer un maximum l'énergie quand vous la produisez ;
- ▶ **Vérifiez le réglage de votre installation ;**
- ▶ **Ne surdimensionnez pas votre onduleur ;**
- ▶ **Choisissez une section de câble suffisante, etc.**

N'oubliez pas également que des phénomènes naturels tels qu'une tempête ou la foudre peuvent impacter votre injection sur le réseau.

## CONFRÉRIE DE LA DJAYE

Le 3 juin dernier, la Confrérie de la Djaye a tenu son Chapitre Annuel. Il s'agissait du 21<sup>er</sup>. Durant cette belle journée, la Confrérie a eu le plaisir et l'honneur d'accueillir à Tellin 21 confréries en provenance de toute la Wallonie : Rochefort, Ciney, Marcinelle, Verviers, Jupille, Hamois, Havelange, Philippeville, Dinant, Houffalize, Bouillon, Arlon, Wellin, Athus, Rulles, Neufchâteau, La Roche, Harre-Manhay, Jambes et Waremme.

La journée a été importante et symbolique, puisqu'elle a marqué le passage de témoin entre Benoit Marchant et Michel Caers, qui reprend avec fougue, entrain et bonne humeur la responsabilité de mener la Confrérie vers de nouveaux horizons. La cérémonie protocolaire a été l'occasion d'officialiser le transfert des insignes, le tout dans une ambiance très festive. Le chapitre a été magnifiquement rythmé à l'orgue et à la trompette par respectivement Philippe Libois et Pierre Laurent, Pierre étant un Tellinois de souche, revenu de Bruxelles pour l'occasion. La Confrérie tient à les remercier à nouveau pour ce magnifique moment.

Les agapes, sous la férule du traiteur Luc Stiénon, ont ensuite réuni 120 personnes dans la salle de Resteigne pour une soirée qui s'est terminée aux (toutes) petites heures, comme il se doit.

" Confraternellement vôtre ! "



## ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DES ACCOTEMENTS ET AUTRES

### QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE CHACUN ?

Afin d'assurer la sécurité des usagers faibles, la Commune a aménagé en plusieurs endroits des trottoirs. Ces trottoirs ainsi que les accotements se doivent d'être entretenus

### EN MATIÈRE DE GESTION...

La réfection et la surveillance d'un bien du domaine public est à charge du gestionnaire de celui-ci. La réparation des dégradations normales, de même que des dommages, est dès lors prise en charge par chaque autorité publique gestion-

naire du domaine concerné. En toute logique, en ce qui concerne les voiries et leurs dépendances (accotements, trottoirs, avaloirs, etc.), la Région a l'obligation de prise en charge des réparations et rénovations des voiries régionales et la commune des voiries communales.

### QU'EN EST-IL DE L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS, ACCOTEMENTS ET FILETS D'EAU ?

La commune est propriétaire des trottoirs et responsable de la police sur la voie publique. Par contre, l'entretien de ce trottoir est à charge du



riverain et la responsabilité due à une mauvaise exécution de ce devoir lui incombe.

Ainsi dans le règlement coordonné de police Semois et Lesse, l'article 28 dispose que le bon état de propreté des trottoirs, accotements et **filets d'eau** des immeubles, habités ou non, doit être assuré en tout temps.

La responsabilité d'entretien revient ainsi au riverain, qui n'est tenu, tout comme la commune, que par une obligation de moyen.

En cas de défaillance du riverain et dès lors que la sécurité est menacée, la commune peut intervenir mais **aux frais du propriétaire**, les prestations du service communal leur étant facturées.

## QU'EN EST-IL DE L'ENTRETIEN DES TERRAINS ?

Le bon état des propriétés immobilières (terrains ou constructions) doit être assuré en tout temps de façon à ne nuire en rien aux parcelles voisines ou aux usagers de l'espace public.

## QU'EN EST-IL DE L'ENTRETIEN DES HAIES ?

Un problème toujours récurrent est celui des haies.

Le règlement coordonné de police prévoit que les riverains d'un quelconque bien immobilier sont tenus de veiller à ce que les plantations soient émondées, élaguées ou retaillées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la chaussée, à moins de quatre mètres et demi (4,5 m) au-dessus du sol ;
- ne dépasse sur l'accotement en saillie ou sur le trottoir, à moins de deux mètres et demi (2,5 m) au-dessus du sol ;
- ne heurte les câbles électriques aériens ;
- ne gêne ou limite le passage sur la voie publique, en ce compris les trottoirs ;
- ne masque la signalisation routière, l'éclairage public et la visibilité à l'approche d'un carrefour ou d'une priorité.

Souvent, le titulaire limite son intervention sur sa partie privée alors qu'**il doit entretenir les deux côtés de la haie**.

Les services communaux doivent régulièrement intervenir à la demande du TEC, notamment.

Or, il n'appartient pas à la collectivité de supporter le non-respect de dispositions réglementaires.

## MAIS QUI EST RESPONSABLE ?

Les responsabilités citées ci-dessus incombent :

1. Pour les immeubles à appartements multiples : aux concierges, syndics, présidents des Conseils de gestion, personnes spécialement chargées de l'entretien quotidien des lieux, ou celles désignées par un règlement intérieur et, à défaut, solidairement à charge de tous les occupants ;
2. Pour les habitations particulières : à l'occupant ;
3. Pour les immeubles non affectés à l'habitation : aux concierges, portiers, gardiens, ou aux personnes chargées de l'entretien quotidien des lieux ;
4. Pour les immeubles non occupés ou les terrains non bâtis, à tout titulaire d'un droit réel sur l'immeuble ou le terrain non-bâti.

## ET DANS LES CIMETIÈRES ?

Il en va de même. En effet, les cimetières rentrent dans le champ d'application du règlement de police, en qualité d'espace public et donc de dépendances à la voie publique ouverte à la circulation des personnes.

L'entretien des espaces situés à l'avant des concessions ainsi que les entre-tombes est à charge des concessionnaires et/ou ses ayant-droits.

Seuls l'entretien des cheminements en tarmac et des zones non encore affectées incombe à la commune.

## ET PAR TEMPS DE NEIGE ET DE GEL ?

Les trottoirs couverts de neige ou de verglas doivent être dégagés ou rendus non glissants sur toute leur largeur pour les trottoirs de moins d'un mètre et demi (1,5 m) de large et sur une largeur de minimum un mètre et demi (1,5 m) pour les trottoirs plus larges.

Il est interdit à tout riverain de rejeter la neige sur les parties déneigées de la chaussée telle que définie dans le Code de la route.

Par temps de gel, il est interdit de déverser de l'eau sur la voie publique. Les stalactites de glace qui se forment aux frontons des immeubles jouxtant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants. En attendant leur enlèvement, le riverain doit prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité des passants aux endroits exposés.

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PERMIS UNIQUE

## ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Réf. Communale : PU/2022/32 - Réf. FT : 10009249 - Réf. FD : F0510 840 68 PU3/2022/1//2307178/AF

Le demandeur est PARC LA CLUSURE, domicilié Chemin de la Clusure, 30 à 6927 TELLIN.

Le terrain est situé Chemin de la Clusure - 6927 Bure, cadastré TELLIN 2 DIV/BURE/ section A n° 1888 A 4.

Le projet consiste en Renouvellement permis d'exploitation et présente les caractéristiques suivantes :

- Maintien en activité d'un village de vacances comprenant :
  - 461 emplacements dont 196 emplacements libres et 265 abris locatifs ou hébergements pour le personnel saisonnier ;
  - Une station d'épuration individuelle ;
  - Un restaurant, trois piscines et une prise d'eau souterraine potabilisable ;
  - Six citernes de gaz, un dépôt de gaz en bonbonnes et une citerne de mazout
- L'étude d'incidences sur l'environnement y relative ;

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu et date de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 11/08/2023	16/08/2023	<b>Lieu :</b> AC TELLIN – Rue de la Libération 45 6927 TELLIN <b>Date de clôture :</b> 15/09/2023 <b>Heure de clôture :</b> à 15h30	<b>Par courrier ordinaire :</b> Service Urbanisme Rue de la Libération 45 6927 TELLIN ou <b>Par courrier électronique :</b> Urbanisme-environnement@tellin.be

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public que la présente demande de permis unique en vertu de l'article D 29 et suivants du code de l'Environnement, est soumis à enquête publique. L'autorité compétente afin de statuer sur la présente demande est Mr le fonctionnaire Technique et Mr le Fonctionnaire Délégué.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement. Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : Rue de la Libération 45 6927 TELLIN.

- les jours ouvrables soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, les mercredi et vendredi après-midi de 13h à 16h ;
- Sur rendez-vous préalable en dehors de ces plages horaires y compris le samedi matin, auprès du service URBANISME : urbanisme-environnement@tellin.be ou 084 37 42 80.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès des Fonctionnaires technique et délégué du Service Public de Wallonie :

- Permis d'environnement : GELENNE Frédérique – frederique.gelenne@spw.wallonie.be
- Permis d'urbanisme : FABRIS Andréa – andrea.fabris@spw.wallonie.be

ou auprès du demandeur et de son auteur de projet: PARC LA CLUSURE, domicilié Chemin de la Clusure, 30 à 6927 TELLIN – BURO5 SRL (NELIS Yves) yves.nelis@architectures.be. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Commune de Tellin dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tellin, le 28 juillet 2023.

*La Directrice Générale,*  
A. LAMOTTE

*Le Bourgmestre,*  
Y. DEGEYE



# Le Campagnard

Restaurant - Taverne - Traiteur

Rue Grande 5 - 6927 Tellin

084 36 71 84

info@campagnard.be - www.campagnard.be

Horaires d'ouverture : de 11h à 22h  
Fermé le mercredi et le jeudi  
sauf férié

Cuisine de 12h à 14h30 et de 18h à 22h  
Entre les services : Brasserie



**4x4  
EUROCARTEL**

Grand choix  
de pick-up & 4x4  
avec garanties totales

084 36 73 53  
[www.eurocartel.be](http://www.eurocartel.be)

 eurocartel 4x4 tellin



**Votre publicité  
dans nos revues  
communales ?**

Contactez  
[sebastien@imprimerie-doneux.be](mailto:sebastien@imprimerie-doneux.be)  
0499 88 18 20





**Roussiaux Florence & Jacquet Grégory**  
Infirmiers indépendants

7j/7

0497 831 313 • 0477 775 600



**Mini Market de Tellin**

Ouvert  
du lundi au samedi de 8 à 19h  
et le dimanche de 8 à 12h



**Boevé Romain**  
Gérant  
084/366 790  
Sprl tellindis  
TVA 0698 889 750  
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29  
6927 Tellin  
[market.tellin@icloud.com](mailto:market.tellin@icloud.com)



AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN

**ELOÏSE & SON  
JAUVIN & ÉQUIPE**

Infirmières à domicile  
TELLIN - ROCHEFORT - FORRIÈRES

0479 87 16 44

**Bureau Libert**  
COURTIER EN ASSURANCES  
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin  
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be  
T. 084 36 61 43

**JÉRÔME LIESNARD**  
— PEINTURE ET DÉCORATION —

+32 (0)496 08 53 65

**La Cathédrale**  
HOSTELLERIE

CLIFF VANHOOREN  
GRAND'RUE 25 • 6927 RESTEIGNE (TELLIN)  
084 47 76 66 • 0497 63 62 53

FERMÉ LE DIMANCHE SOIR, LUNDI ET MARDI, SAUF LES VACANCES

WWW.LACATHEDRALE.BE • INFO@LACATHEDRALE.BE  
f LA CATHÉDRALE